

De fausses vaccinations pour tromper les crèches ?

■ Des médecins truqueraient les carnets de santé pour faciliter l'accès aux milieux d'accueil.

Selon la RTBF, des crèches soupçonnent des parents de falsifier, avec la complicité de leur médecin, les carnets de santé de leurs enfants.

Selon toute probabilité, des médecins ont prescrit des vaccins que les parents sont allés chercher en pharmacie. Mais au lieu de les injecter aux enfants, les médecins les ont jetés à la poubelle tout en apposant leurs cachets sur les carnets, comme si la vaccination avait eu lieu, permettant ainsi aux parents de faire croire au personnel des crèches qu'ils étaient "en ordre".

Risques de fermeture

Pour les directions des crèches, les parents ont le droit de ne pas vacciner leurs enfants mais ils doivent en tirer les conséquences car le choix de ne pas vacciner est incompatible avec la fréquentation d'une structure collective.

L'Office de la naissance et de l'enfance partage cette façon de voir les choses. Clément Brasseur y est coresponsable de la vaccination et il insiste sur la nécessité de celle-ci en milieu d'accueil. Parce que virus et bactéries s'y

transmettent plus facilement et que le risque d'y tomber malade est plus élevé.

Selon lui, un enfant qui arrive dans un milieu d'accueil non vacciné présente non seulement un risque pour lui-même mais aussi pour les autres.

Selon la RTBF, les parents opposés à la vaccination veulent pouvoir bénéficier d'un milieu d'accueil. Certains proposent même d'autoriser et de subventionner des crèches où il n'y aurait pas d'obligation vaccinale. Les parents pourraient ainsi choisir en connaissance de cause.

Des crèches qui voudraient échapper à l'obligation vaccinale risquent la fermeture en cas d'épidémie.

Jean-Jacque Rombouts, médecin et porte-parole de l'Ordre des médecins, estime qu'une telle solution ne peut pas fonctionner. Le risque, explique-t-il, est de voir se répandre des épidémies qui entraîneraient la fermeture de telles infrastructures.

Doubles sanctions

Reste le cas des médecins "complaisants". Ils risquent d'importantes sanctions. Ils peuvent être poursuivis à la

fois sur le plan pénal (pour faux) et sur le plan disciplinaire.

Un médecin fraudeur encourt jusqu'à deux ans de radiation.

Pour rappel, l'Organisation mondiale de santé (OMS), estime que la vaccination permet d'éviter deux à trois millions de décès par an.

J.-C.M.